

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 2539

présenté par
Mme Blin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« agriculture, »,

insérer les mots :

« de l'élevage, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élevage français est un atout majeur pour l'agriculture française. Par la production de nombreuses espèces, cette pratique façonne l'identité des territoires et représente donc un héritage patrimonial.

Par ailleurs, avec la présence massive de prairies sur notre sol - les prairies naturelles représentent environ dix millions d'hectares - ces espaces peuvent être utiles pour conserver le carbone dans les sols, et permettre de préserver les paysages agricoles. L'élevage peut donc soutenir la biodiversité.